



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.  
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
 2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.  
 4 — 13 — — Express.  
 7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 50 — — Express.  
 11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
 5 — 57 — — soir, Omnibus.  
 10 — 34 — — Express.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

## Chronique Politique.

Le *Mémorial diplomatique* annonce, d'après une correspondance de Vienne, que le chancelier d'Autriche aurait déjà répondu à l'allocation pontificale du 22 juin. Dans une communication dont on lui signale l'existence, « M. de Beust aurait déclaré que le gouvernement impérial n'élève aucune objection contre la façon dont la cour pontificale apprécie le caractère et l'esprit des nouvelles lois confessionnelles, et, partant, qu'il est fort éloigné de la pensée du cabinet de Vienne d'intervenir, à cette occasion, dans des matières qui ressortissent exclusivement à l'autorité du chef de l'Eglise. Mais le chancelier ajoute que le gouvernement impérial se réserve la même liberté d'appréciation et d'action dans tout ce qui est du ressort et de la juridiction du pouvoir civil, et que sur ce point il s'opposera à tous les empiètements du clergé. »

Si nous sommes bien informés, la réponse du chancelier n'aurait pas encore été communiquée au gouvernement du saint-siège, et il en aurait été seulement donné connaissance aux principaux représentants de l'Autriche à l'étranger. Mais on pense qu'elle est, dans ce moment, aux mains de l'ambassadeur d'Autriche à Rome avec les instructions qui doivent l'accompagner.

Le conseil municipal de Vienne a adopté d'urgence et à la presque unanimité les propositions suivantes :

Le conseil municipal proteste, de la manière la plus solennelle, contre les allégations

blesantes de l'allocation pontificale ; il déclare que le gouvernement possède la confiance pleine et entière du conseil municipal et que l'allocation est une immixtion, dépourvue de tout droit, dans la législation de l'Etat. Le conseil municipal attend avec confiance que le gouvernement s'opposera à cet empiètement avec toute l'énergie nécessaire.

Une dépêche particulière nous apprend que les officiers du génie de Rastadt sont arrivés le 1<sup>er</sup> juillet à Hindelgrand. Ils ont passé toute la journée à préparer l'emplacement destiné aux pionniers badois qui devaient arriver le lendemain pour y établir leurs tentes.

Nos lecteurs savent que le camp dont il s'agit doit servir de base à des opérations nautiques sur le Rhin. Ces opérations commenceront très-prochainement.

Le *Journal de Saint-Petersbourg* dément le bruit que la Russie patronne la candidature du prince de Montenegro au trône de Serbie.

Il déclare de la façon la plus positive que, depuis l'attentat de Topchidéré, le cabinet impérial s'est prononcé ouvertement pour la stricte exécution en Serbie des stipulations internationales qui garantissent au peuple serbe le libre exercice de son droit électoral, ainsi que contre toute immixtion étrangère.

Voici, d'après une dépêche de Rome, le résumé de la bulle de convocation du concile œcuménique :

Après avoir rappelé que l'Eglise est d'institution divine, le pape énumère les services rendus de tout temps par les souverains ponti-

fes à la société civile et religieuse. Ils n'ont jamais négligé, dit la bulle, de tenir des conciles œcuméniques quand ils les ont jugés nécessaires.

Pie IX fait le tableau des égarements de la société moderne ; il montre l'Eglise attaquée, spoliée, le clergé persécuté, les ordres religieux détruits, la diffusion des mauvais livres et de la mauvaise presse, l'éducation de la jeunesse dérobée aux soins du clergé et livrée à des maîtres sans foi.

Pour remédier à tant de maux, le saint-père a cru devoir convoquer un concile qui s'ouvrira à Rome le 8 décembre 1869. Sa Sainteté adjure les évêques de s'y rendre ou de s'y faire représenter. Elle espère que, loin de s'opposer à ce pieux voyage, les souverains le favoriseront.

Les troupes composant le camp de Châlons ont commencé à effectuer leur départ.

Le 15 juillet, les régiments de la seconde série seront installés et séjourneront jusqu'au 15 septembre pour l'étude des manœuvres d'ensemble. Le second voyage de l'Empereur au camp n'aura pas lieu, dit-on, cette année, avant le 15 août, comme d'ordinaire, mais beaucoup plus tard.

Le second camp sera sous le commandement en chef du général Le Bœuf, qui aura pour chef d'état-major général le général de brigade Vaubert de Genlis. Il se composera de trois divisions d'infanterie, sous les ordres des généraux de Martimprey, Douay, de Laveaucoupet, et d'une division de cavalerie aux ordres du général de Salignac-Fénelon. Les corps formant ces divisions, sont : les 2<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et

16<sup>e</sup> bataillons de chasseurs à pied ; les 1<sup>er</sup>, 7<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup>, 27<sup>e</sup>, 29<sup>e</sup>, 44<sup>e</sup>, 45<sup>e</sup>, 55<sup>e</sup>, 59<sup>e</sup>, 65<sup>e</sup>, 71<sup>e</sup> et 96<sup>e</sup> régiments d'infanterie de ligne ; les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> régiments de dragons ; les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> régiments de cuirassiers.

Les généraux de brigade seront : MM. Fra-boulet de Kerlédec, Montaudon, Duplessis, Michaler, de Fontanges de Couzan, Pajol et Halna du Fretay.

Le camp de Lannemezan s'ouvrira également le 15 juillet pour se clore le 15 septembre, et sera commandé par le général comte de Lorencez. Le lieutenant-colonel Jamet commandera l'artillerie, et le lieutenant-colonel Berrier commandera le génie. Le chef des services administratifs sera le sous-intendant militaire Rossignol, et la force publique sera dirigée par le capitaine de gendarmerie Mé-rillon.

Assisteront au camp : le 19<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, le 17<sup>e</sup> et le 52<sup>e</sup> régiments d'infanterie de ligne, aux ordres du général de brigade Béchon de Caussade ; les 72<sup>e</sup> et 77<sup>e</sup> de ligne, deux batteries du 14<sup>e</sup> d'artillerie, commandés par le général de brigade Agard de Roumejoux ; le 1<sup>er</sup> régiment de hussards, le 10<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, le 8<sup>e</sup> régiment de lanciers et une compagnie du 3<sup>e</sup> régiment du génie, sous les ordres du général de cavalerie Brahaut.

Pour les articles non signés : P. Gobert.

## Nouvelles Diverses.

Le bruit s'est répandu au Corps-Législatif que l'Empereur aurait déclaré formellement

**FEUILLETON.**

## LE MAÎTRE D'ÉQUIPAGE JÉZÉQUEL,

Par G. DE LA LANDELLE.

Grogard d'eau salée dans toute la force du terme, Jézéquel, à Trafalgar, était maître d'équipage du vaisseau le *Redoutable*. « Sur l'eau, jamais n'a fait plus chaud », dit la chanson. Et nulle part, ce jour-là, pas même sur la dunette du *Victory*, où Nelson fut tué par une balle partie de la hune d'artimon du *Redoutable*, il ne fit plus chaud qu'au poste réglementaire de Jézéquel. Tant que dura l'action, son sifflet de manœuvre entre les dents, il se tint au pied du grand mât, secondant, avec un sang-froid à toute épreuve, l'intrépide Lucas, son digne commandant. Comme plusieurs milliers d'autres marins français, il se comporta en héros. Comme le plus petit nombre, il survécut à tous les dangers.

Maître Jézéquel fut l'un des cent soixante-neuf, dont soixante-dix blessés, qui, sur un équipage de six cent quarante-trois hommes, échappèrent à la mort, quand le *Redoutable* coula sous le feu combiné des deux trois-

ponts le *Victory* et le *Téméraire*, que venaient appuyer deux vaisseaux anglais, le *Neptune* et le *Leviathan*.

Il fut fait prisonnier et transbordé sur le *Swiftsure* ; mais on ne sait par quelle chance heureuse, soit qu'il eût été échangé, soit qu'il se fût évadé, il ne demeura pas au pouvoir des Anglais, puisqu'en 1811, dans les mers de l'Inde, il remplissait de nouveau les fonctions de premier maître de manœuvre à bord de la frégate la *Renommée*.

Le 19 mai, en vue de Tamatave, la *Renommée*, entourée par toute une division anglaise, est foudroyée à bout portant. Le commandant Roquebert est tué ; son second, le lieutenant Duplanty, soutint noblement le plus inégal des combats. Enfin, complètement rasée et démantelée, couverte de morts et de mourants, la frégate est capturée, et, pour la seconde fois, le brave Jézéquel se voit prisonnier de guerre.

Plusieurs tentatives d'évasion l'ont rendu l'objet d'une surveillance toute spéciale et d'horribles punitions corporelles. A Chatam, sur le ponton où on l'a jeté, il s'est fait rouer de coups de corde ; on l'a mis au cachot et aux fers ; on l'a réduit à la portion congrue ; il est presque nu et se meurt de faim. Rien n'abat son énergie, mais il est grognard et grogne. Avec une sombre fureur qu'excusent ses souffrances, il maudit énergiquement

ennemis et amis ; il confond dans ses imprécations l'Angleterre et l'empereur des Français, les bourreaux qui le torturent et l'administration de notre marine ; il ne ménage personne. Par bonheur sa colère ne l'empêchera point de combiner ruses sur ruses et de réussir enfin à miracle, tellement qu'un beau matin, il débarque d'un navire marchand de Hambourg sur les côtes de Hollande. Il est en guenilles sordides, sans argent, sans souliers, grognant de plus belle. Il se met en route néanmoins pour rejoindre par terre le port de Brest, et Dieu sait quel itinéraire lui fit prendre la nécessité d'arracher, de çà, de là, chemin faisant, quelques morceaux de pain à la pitié publique.

Toujours est-il qu'au bout d'un mois ou six semaines, le vieux maître se réveille dans la forêt de Fontainebleau, où il avait passé la nuit à la belle étoile.

A partir d'ici, notre récit, rigoureusement vrai, prend les allures d'un conte arabe. On pourrait le croire imité de la biographie apocryphe du calife Aroun-al-Raschid. Il n'en est rien. Tous les détails de l'aventure de maître Jézéquel sont d'une exactitude méticuleuse.

Fanfares, abois de chiens, cris de veneurs et de valets, galop de chevaux, frappent ses oreilles. Le vieux marin se redresse. Debout sur une roche moussue, il essaye de voir, quand tout-à-coup un groupe assez

nombreux de cavaliers se dirige de son côté.

Jézéquel, avec ses haillons affreux, ses longs cheveux gris épars, ses balafres, ses rides profondes, ses yeux caves et rougis, ses sourcils foncés, sa pose ferme, ses jambes nues et musculeuses, son torse solidement charpenté, son aspect un peu farouche, mais très-pittoresque, a beau être un modèle digne de Murillo, il n'excite pas précisément l'admiration. Déjà quelques-uns des cavaliers se le montrent avec défiance en se rapprochant de celui qui marche à leur tête.

Mais, le premier, Jézéquel rompt le silence :

— Messieurs, pardon, excuse, s'il vous plaît, demande-t-il, qu'est-ce que c'est donc que tout ce branle-bas ?

Au mot de *branle-bas*, le plus rapproché des cavaliers sourit. D'un regard pénétrant, il a parfaitement reconnu l'espèce d'homme qui l'interroge :

— Marin, mon ami, répondit-il, c'est la chasse de l'Empereur.

— Ah ! riposte le grognard avec un accent de dédain suprême, l'Empereur s'amuse ! je ne lui en fais pas mes compliments !

— Et pourquoi donc ?

— Comment ! il a le courage de chasser le lièvre et la perdrix... (Cerf, chevreuil ou faisan eussent été mieux dits sans

qu'il désirait que la Chambre arrivât à l'expiration de la législature, et que les élections n'eussent lieu qu'après la session de 1869.

— Si l'on veut comprendre pourquoi les débats du budget seront, cette année, exceptionnellement longs, il faut savoir, qu'en dehors même de la question de l'emprunt, grâce à laquelle une discussion accessoire se juxtaposera à la discussion principale, il n'y a pas moins de 92 amendements.

Plusieurs de ces amendements ont une importance extrême; tels sont ceux qui portent sur le budget de la guerre, sur les affaires de la ville de Paris.

— Schryver, gérant du *Courrier français*, était traduit devant la 6<sup>e</sup> chambre correctionnelle, pour avoir publié un journal politique sans cautionnement. Après les explications personnelles de M. Schryver, le tribunal, admettant des circonstances atténuantes, a condamné le gérant du *Courrier français* à 100 fr. d'amende et aux dépens. Le journal est supprimé.

— Le général Napier, qui commandait en chef l'expédition d'Abyssinie, a passé le 30 juin par Paris. Il est descendu à l'hôtel de l'ambassade anglaise et a continué le lendemain son voyage pour Londres, où il est arrivé le 2 juillet.

On dit que le gouvernement anglais a résolu de lui conférer la pairie.

— Grande sensation dans le monde financier. On assure que le syndicat des agents de change de Paris a pris, à la majorité de 47 voix contre 13, une décision par laquelle il récuse toute solidarité pécuniaire avec ses membres pris individuellement.

Jusqu'ici, quand la caisse d'un agent de change laissait une lacune, le corps entier était responsable et payait. On évalue à 20,000,000 la somme que le syndicat des agents de change dut payer, à la liquidation de juillet 1866, pour ceux de ses membres dont les paiements allaient rester en souffrance. Des liquidations, fort dures, quoique moins désastreuses que celle dont je viens de parler, ont éprouvé, depuis, la caisse des agents de change, et ont amené la détermination qui vient, dit-on, d'être prise. Ce fait, s'il se confirme, serait peu favorable au crédit public. On saurait désormais, quand on confierait des valeurs ou des opérations à un agent de change, qu'on ne doit compter que sur les garanties personnelles, résultant de sa fortune ou de sa moralité. Cette détermination aurait probablement aussi un autre résultat plus ou moins éloigné: celui de mettre fin au monopole des agents de change, dont la garantie collective qui vient de cesser, était, en quelque sorte, le corollaire et la compensation.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Compte-rendu analytique

De la séance du Conseil municipal de Saumur du 19 juin 1868.

SESSION DE FINANCE — 1868.

Président : M. Louvet, maire.

Sécretaire : M. Cormery.

(Suite et fin.)

DÉPENSES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES.

Abattoir.

Le chiffre de 525 fr. pour les dépenses imprévues de l'Abattoir a paru exagéré à votre commission qui propose de le réduire à 300 fr. Les 225 de boni seront employés plus tard en subvention au Jardin botanique.

Frais d'impression.

Le Conseil a manifesté par des votes réitérés son désir de voir les procès-verbaux de ses délibérations reproduites dans les journaux.

Des raisons de différentes natures ont empêché jusqu'à présent l'exécution régulière de ces votes, et une proposition a été faite à votre dernière séance de porter, s'il le fallait, une somme au budget pour faire face aux frais d'impression.

Saisie par vous de l'examen de cette proposition, votre commission a recherché quel pouvait être le meilleur moyen d'assurer la publicité que vous désirez et surtout de la rendre efficace.

Or, la reproduction des procès-verbaux *in extenso* a été jusqu'à présent le principal obstacle. Leur longueur ne permet pas le plus souvent de les imprimer dans un seul numéro; bien des passages de ces procès-verbaux sont sans aucun attrait pour le public; ils peuvent contenir des détails qui excitent les susceptibilités soit des imprimeurs, soit d'autres personnes; enfin ils ne peuvent être reproduits qu'après l'approbation du Conseil, soit, dans la plupart des cas, 3 mois après les délibérations prises, c'est-à-dire quand les délibérations, dépourvues d'actualité, ont, par cela même, beaucoup perdu de leur intérêt.

Grever le budget de frais d'impression ne remédierait à aucun de ces inconvénients. Mais si l'on publiait dans les 3 jours un compte-rendu analytique dressé par une commission de 3 membres composée du secrétaire, d'un membre élu à chaque séance et d'un membre de l'administration, le but ne se trouverait-il pas sûrement atteint? Votre commission l'a pensé, messieurs, et telle est la proposition qu'elle a résolu de vous faire.

A vous, messieurs, de peser si ce nouveau système de publicité correspond à vos désirs; nous le croyons préférable à celui précédemment adopté du compte-rendu *in extenso*, et

de plus il est conforme à ce qui se pratique le plus ordinairement dans les autres villes.

Eglises et Presbytères.

L'église de Nantilly exigerait des réparations importantes dont le devis ne s'élève pas à moins de 15,000 francs. Préoccupé de cet état de l'un de nos plus curieux monuments, M. le Maire s'est adressé au ministre de la justice et des cultes pour obtenir une subvention qui en effet a été promise; mais, comme elle n'est que du tiers de la dépense à faire, il nous est impossible de trouver sur notre budget actuel des ressources suffisantes pour faire face au surplus, et nous avons le regret de vous proposer l'ajournement de travaux éminemment utiles.

A propos de l'église de Nantilly la commission croit devoir rappeler au Conseil que, par une convention qui remonte au 4 février 1865, M. le curé de cette paroisse s'est engagé à faire abattre, dans un délai de 6 ans, le logement du sacristain qui est adossé à l'église, et de cette façon le monument se trouvera dans un temps assez proche complètement isolé.

Balayage public.

Le service quotidien organisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier pour le balayage et l'enlèvement des boues, ne fonctionne peut-être pas aussi régulièrement qu'il le devrait; mais tout en tenant compte des difficultés inhérentes à tout service qui se crée, l'administration y tiendra la main.

Eclairage.

L'augmentation du nombre des becs de gaz nécessite pour cette année un crédit de 21,000 fr. au lieu de 19,500 portés au précédent budget.

L'administration est en pourparlers avec le directeur du gaz pour l'entretien et le renouvellement à forfait de tout notre matériel d'éclairage. La commission propose au conseil d'autoriser l'administration à traiter en ce sens.

Collège.

Le traité de la ville avec le principal expirant cette année, l'administration s'est chargée d'en proposer un nouveau. Elle devra en même temps s'entendre avec le principal sur la nécessité d'établir des nattes dans la longueur des dortoirs.

Nous ne pouvons que renouveler les vœux formulés depuis si longtemps pour que l'état de nos budgets nous permette, dans un temps prochain, d'entreprendre soit de grandes réparations, soit même une reconstruction partielle de cet établissement, à la conservation duquel nous devons tous tenir.

Ecole des frères.

Votre commission a eu à examiner 4 propositions différentes concernant l'Ecole des frères :

La 1<sup>re</sup>, qui se représente tous les ans : la sup-

pression de toute subvention et du titre d'école communale;

La 2<sup>e</sup>, concernant la réduction de la subvention;

La 3<sup>e</sup>, relative à la diminution du nombre des frères, par suite de la diminution du nombre des élèves;

Et la 4<sup>e</sup>, ayant pour but d'exiger des brevets de capacité de la part des frères chargés d'enseigner.

La majorité de votre commission s'est prononcée pour l'adoption de chacune de ces propositions dans l'ordre où elle est présentée.

Jardin botanique.

Le Comice agricole, qui avait alloué jusqu'ici des fonds pour l'entretien au Jardin botanique d'une école de vigne, vient de supprimer sa subvention; d'où la nécessité, pour la ville, d'augmenter le crédit affecté au Jardin botanique.

La commission propose d'élever ce crédit de 300 à 650 fr., en prenant, pour faire face à cette augmentation : 1<sup>o</sup> les 225 fr. disponibles sur les dépenses imprévues de l'Abattoir, d'après ce qui a été dit plus haut (art. 15); 2<sup>o</sup> 125 fr., sur les 292 fr. 50, formant l'excédant final des recettes sur les dépenses.

Rue Neuve-des-Hospices.

Sous le n<sup>o</sup> 19 des chapitres additionnels, concernant les travaux de la rue Neuve-des-Hospices, il a été pris une somme de 1,000 fr. pour subvenir, avec les 500 fr. Rolland-Robin, à l'excédant des frais de réparations des lanternes à gaz pour 1868.

Ces 1,000 fr. devant être reportés au budget de 1869, votre commission propose d'ajouter un numéro à la section 8, travaux publics, intitulé : Complément de dépenses pour les travaux de la rue Neuve-des-Hospices, avec un crédit de 1,000 fr.; et, pour ne pas détruire l'équilibre du budget, de réduire à 2,000 le crédit de 3,000 destiné à payer un à-compte sur la deuxième annuité due par la ville pour travaux de défense contre les inondations.

Dans le courant de l'exercice 1869, il vous sera demandé un nouveau crédit pour compléter cette deuxième annuité.

Les modifications qui précèdent se résument en définitive dans la réduction du chiffre final de l'excédant des recettes à 168 fr. 50, au lieu de 292 fr. 50, et votre commission conclut, messieurs, à l'adoption dans son ensemble du budget ainsi rectifié, sauf les changements qui pourraient résulter de votre détermination au sujet de l'allocation des frères.

Renouvellement du marché avec les Pompes funèbres.

Le traité fait avec les Pompes funèbres expirant cette année, l'administration vous a demandé l'autorisation de renouveler ce traité, et, à cette occasion, vous avez été saisis d'une proposition tendant à introduire dans

doute, mais Jézéquel ne connaît que le gibier de Port-Launay en Basse-Bretagne).

— Tenez, monsieur, ce n'est qu'un sans-cœur!

— Doucement, camarade, expliquez-vous! interrompt sévèrement le cavalier.

— Il se divertit, il chasse les lapins, poursuit Jézéquel avec indignation. Il ferait autrement mieux de chasser l'Anglais, son ministre de la marine et tous les forbans de grappe-papier qui nous volent nos décomptes de campagne. Vous pouvez bien le lui dire de la part de maître Jézéquel, du *Redoutable* et de la *Renommée*, si vous êtes de sa connaissance. Assez causé, messieurs, merci de la politesse et bonsoir la compagnie!

— Un moment encore, dit le cavalier qui a repris son sourire bienveillant. Vous étiez sur le *Redoutable*, à Trafalgar?

— A Trafalgar, sous Lucas, et maître d'équipage sans vous commander : on s'en flatte!

— Je croyais que vos braves camarades s'y étaient battus aux cris de : « Vive l'Empereur! »

— C'est vrai; et moi aussi, mon bourgeois, comme un vieil imbécille que je suis. On criait : Vive l'Empereur! et on mourait crânes!... et à bord de la *Néréide*, et à bord de la *Renommée*, partout!... hormis sur les pontons, où il n'arrive pas nous délivrer. Il préfère la chasse, ça se voit ici. On se fait tuer pour lui, on

mangé de la misère, et on n'est pas seulement payé! Je n'ai pas de souliers, pas de chemise; et l'Empereur me doit bien trois cent quarante-trois francs, dont deux mois du *Redoutable*, sans compter le décompte de l'an VII, ni mes parts de prise de la division Roquebert... Et vous voudriez, vous, qu'on fût content!

— Oui, je le voudrais, répond gravement le cavalier. Mais en attendant, où allez-vous?

— A Paris, d'abord, décidément!... à l'effet de croquer au moins une feuille de route... Mais je n'ai pas d'hôtesse dans le grand village, personne n'y connaît maître Jézéquel. Pas d'argent, pas de crédit; où loger en arrivant? Je n'en sais rien, et ça me gêne dans mes basses vergues.

— Eh bien, camarade, moi, en revanche, j'y suis assez connu, et je vais vous enseigner une bonne auberge où, sur un mot de moi, l'on vous fera crédit jusqu'au paiement de votre conduite et de votre décompte.

— Il y a un bon Dieu! Grand merci, mon bourgeois! Vous m'avez l'air d'un brave! disait Jézéquel pendant que le cavalier écrivait à la hâte sur un feuillet détaché de ses tablettes.

— Présentez-vous avec ceci à l'Hôtel des Invalides, vous y serez bien reçu; mais puisque d'ici là vous avez du chemin à faire, tenez, voici quarante francs que

vous me rendez plus tard.

— Merci encore, ce n'est pas de refus! dit Jézéquel dans le ravissement. Mais où vous retrouver? je ne sais ni votre nom ni votre adresse, moi!

— Le maître d'hôtel me connaît!... A revoir!... dit le cavalier en prenant le galop.

— C'est juste! fit Jézéquel, l'aubergiste doit le connaître.

Il se rendit galement à Fontainebleau, s'y acheta des chaussures et une chemise, fit un bon dîner, prit place dans une voiture publique et arriva le lendemain au beau milieu de Paris, où son premier soin fut de se faire tailler les cheveux et raser le menton. Dans la marine, plus que partout ailleurs, propreté est vertu. D'ailleurs, Jézéquel ne veut pas être pris pour un sans-souci par sa future hôtesse. Il se met aussitôt en quête de l'auberge des Invalides.

— L'hôtel? voulez-vous dire.

— Oui, l'hôtel... hôtel ou auberge, qu'est-ce que ça fait? Sont-ils baroques, ces Parisiens!

— Quatrième à droite, neuvième à gauche, vous traverserez la place, vous passerez le pont, et puis vous demanderez.

— Merci!

Jézéquel, quoiqu'il eût des souliers, préféra se faire conduire en fiacre, conformément au charitable conseil

de son barbier. A l'aspect monumental de l'Hôtel des Invalides, il est passablement surpris : jamais il n'a vu auberge pareille. Les Parisiens ne seraient-ils pas aussi baroques qu'il le croyait tout-à-l'heure? Cependant, cocher et passants ne peuvent se tromper. Il est donc à sa destination, et le généreux étranger qui lui a prêté quarante francs ne peut s'être moqué de lui :

— Entrons, nous verrons bien!

Dès le premier pas, le vieux marin est arrêté par la sentinelle :

— Avez-vous une permission?

— J'ai cette lettre.

— Entrez au poste, faites-la voir à l'officier.

— Une sentinelle, un corps-de-garde, un officier, des canons!... Cet hôtel-ci est un fort ou une caserne, ou je ne m'y connais pas! Naviguons toujours!

S'il a les cheveux coupés, la barbe faite et les mains propres, son costume est toujours le même; l'officier de garde le toise et lui demande brusquement son billet de destination.

— Voyez voir, mon capitaine, dit militairement Jézéquel. Hier, j'ai rencontré un particulier à cheval qui m'a dit, dit-il qu'il dit, de porter ceci à l'Hôtel des Invalides...

(La fin au prochain numéro.)

les tarifs, une addition en vue de procurer au clergé une voiture pour suivre les convois et surtout pour se rendre du cimetière.

Bien que pénétrée de cette nécessité, surtout pour le clergé de la Visitation, à cause de l'éloignement de cette paroisse, votre commission n'a pas cru que cette réforme fût du ressort de la municipalité. Il lui a paru essentiel de maintenir une complète séparation entre le temporel et le spirituel, et elle pense que s'il y a une amélioration à faire, c'est à MM. les curés à introduire dans leurs tarifs spéciaux, ou dans leurs conventions avec les familles, telle modification à cet égard qu'ils aviseront. La commission conclut, en outre, à ce que l'administration soit autorisée à renouveler le traité sur les bases de l'ancien.

#### Embranchements de chemins de fer à Saumur.

Dans son exposé fait à la dernière séance, M. le Maire vous a fait connaître que plusieurs amendements, présentés au Corps-Législatif, signalent à l'attention du gouvernement l'étude de trois chemins de fer se reliant à Saumur : l'un, de Poitiers à Saumur par Loudun; l'autre, de Thouars à Saumur par Montreuil-Bellay; le troisième, du Mans à Saumur par Baugé et Longué. M. le Maire nous a dit en outre que nous pouvions avoir l'espérance de voir figurer au nombre des projets de chemins de fer départementaux que le conseil général de Maine-et-Loire ne peut guère tarder à entreprendre, une ligne destinée à relier Saumur et Cholet, par Doué et Vihiers.

Faisons des vœux pour que l'un ou l'autre de ces projets se réalise dans un temps rapproché! Alors peut-être notre ville retrouvera-t-elle cet élan commercial qu'elle avait autrefois; son avenir est à ce prix. Et si nous le comprenons bien, montrons-nous prêts, dès à présent, à appuyer nos vœux d'un sacrifice! Disons hautement que nous sommes tout disposés à accepter le passage du chemin de fer dans nos rues, sur nos ponts, car, il ne faut pas se le dissimuler, nous n'aurions jamais aucun des chemins que nous pouvons espérer, s'ils devaient nécessiter l'établissement de nouveaux ponts sur la Loire.

#### Pétition pour trottoirs au Champ-de-Foire, Eclairage.

Nous n'avons plus à nous occuper que des diverses pétitions que le conseil a renvoyées à l'examen de la commission. La première concerne une demande de trottoirs de chaque côté du boulevard qui va du Champ-de-Foire à la rue Saint-Lazare, et une demande de lanternes à gaz pour le prolongement de la rue Verte, à partir du Champ-de-Foire jusqu'à la levée.

La commission s'est rendue sur les lieux et pense qu'il y a lieu de faire droit à la pétition pour les trottoirs, à la condition : 1° d'établir ces trottoirs avec une largeur de trois mètres en terre et sable, avec bordure en pavé couché; 2° de faire participer les riverains pour moitié dans la dépense; 3° de ne commencer les travaux qu'autant qu'il y aura consentement de tous les propriétaires riverains au moins pour tout un côté.

La dépense à faire est évaluée, par un devis de M. l'architecte-voier, à 895 fr.

La ville prendrait à sa charge les remblais à faire le long du mur du jardin Vée, mais à la condition qu'il ne serait exigé d'elle aucuns frais de surcharge.

Quant à l'éclairage de la rue Verte prolongée, la commission est d'avis de poser deux becs de gaz nouveaux de 50 mètres en 50 mètres, à partir du dernier candélabre existant dans la partie sud du Champ-de-Foire. Ce quartier est en effet assez habité pour que la ville fasse ce sacrifice en sa faveur.

#### Pétition pour l'éclairage de la levée de St-Lambert.

Plusieurs habitants de la levée Neuve qui conduit à St-Lambert, route d'Angers, demandent également des lanternes à gaz.

Mais, après examen des lieux, votre commission est demeurée d'accord que les dépenses

à faire seraient trop considérables et que ni l'importance du quartier, ni l'état de nos finances ne les justifierait. La ville, en effet, à moins de payer des frais de tuyautage qui sont très-coûteux, ne peut espacer ses becs de gaz de plus de 50 mètres.

Or, comme chaque bec revient à 80 fr. pour la pose, et occasionne une dépense annuelle de 85 fr., nous n'aurions pu accorder plus d'un ou deux becs à ce quartier, ce qui n'aurait profité qu'aux maisons les plus voisines du pont (qui n'en ont pas besoin) et n'aurait aucunement donné satisfaction aux pétitionnaires dont les maisons se trouvent en face de la gare des marchandises.

Tout ce que la commission croit pouvoir proposer au conseil dans l'intérêt de ces derniers, c'est de mettre à leur disposition une lanterne à l'huile, avec une subvention de 40 francs par an, à la charge par eux de s'occuper de l'éclairage.

#### Pétition des habitants de la rue de la Comédie.

C'est avec le plus grand soin, le plus vif désir de faire droit à une réclamation légitime, que votre commission s'est occupée de la pétition des habitants de la rue de la Comédie, concernant les urinoirs du théâtre.

Elle a pu se convaincre des inconvénients de plus d'une sorte que présentent ces urinoirs, de la mauvaise odeur qu'ils exhalent. Elle a donc recherché les moyens de parer à ces inconvénients.

Un système d'écoulement d'eau continu a été étudié; mais il aurait fallu des réservoirs immenses pour fournir la quantité d'eau suffisante, et, outre les dépenses occasionnées pour l'établissement de ces réservoirs, par quels moyens les tenir constamment pleins?

Pourrait-on, à l'aide de cloisons placées entre les colonnes, masquer les personnes qui s'arrêtaient?

C'eût été un moyen sûr d'augmenter le foyer d'infection en facilitant les abus auxquels sont enclins tant de gens mal propres ou sans scrupules.

On a pensé à supprimer complètement les urinoirs actuels et à les remplacer par des kiosques qui auraient été dissimulés dans les angles du square, touchant le théâtre.

Mais c'eût été chasser du square tous les promeneurs, toutes les personnes qui viennent s'y reposer et respirer l'air pur.

Après la suppression totale, nous avons examiné la possibilité d'une suppression partielle qui n'aurait laissé subsister les urinoirs qu'entre les deux premières colonnes de chaque côté du théâtre, et dans la partie la plus rapprochée de la sortie.

Les autres auraient été remplacés par des plaques de fonte placées dans les encoignures, de façon à en défendre l'accès.

Mais nous sommes demeurés convaincus que les jours de marché ou de théâtre, ces quatre urinoirs auraient été insuffisants, et que si l'on ne pouvait plus s'arrêter dans les coins, on s'arrêterait le long des colonnes, et cela malgré la surveillance la plus active de la police; qu'alors, au point de vue de la décence, comme au point de vue de la salubrité, les inconvénients ne feraient qu'augmenter au lieu de disparaître.

Nous avons donc résolu, et nous vous proposons, Messieurs, de laisser les choses en l'état, sauf à multiplier les lavages et à répandre abondamment, surtout par les grandes chaleurs, du chlorure de chaux. L'essai en a été fait depuis quelques jours, et une amélioration très-sensible s'est déjà manifestée.

Bien d'autres questions ont été agitées dans le sein de la commission, mais nous avons cru devoir laisser en dehors de ce rapport toutes celles qui n'avaient pas été l'objet d'un renvoi direct à la commission, et qui, soulevées au cours de nos discussions, ne devaient pas se traduire en propositions à soumettre au conseil.

Des observations sont présentées sur la mendicité qui s'exerce à Saumur, malgré les

mesures que l'on dit être prises pour son extinction.

On demande que les huit bourses créées au Collège aient continuellement des titulaires et qu'en cas de vacance cette vacance soit publiée. Le conseil renvoie sur ce point à l'administration.

Il est demandé des explications sur le sort du produit de la représentation théâtrale donnée par une partie du personnel de l'Ecole de cavalerie en faveur de la veuve du sieur Chevalier, charpentier, victime d'un accident, produit qui ne serait point arrivé à destination?

Il a été répondu que le produit de la représentation est employé suivant les intentions des donateurs et d'accord avec la dame veuve Chevalier.

Enfin des critiques sont formulées sur les conclusions du rapport en ce qui concerne le tarif d'octroi, notamment le mode de perception sur les bois de charpente, et la durée de cinq années fixée dans le rapport pour la perception des taxes d'octroi.

Après les explications de la commission, les conclusions du rapport sont adoptées.

On discute également sur le mode de publicité des séances du conseil, et il est décidé que ce qui sera livré à la publicité consistera dans un compte-rendu analytique sur la rédaction duquel s'entendront le secrétaire du conseil, un membre du conseil, élu au commencement de la séance, et un membre de l'administration municipale.

La discussion est ensuite ouverte sur les propositions de la commission du budget concernant l'Ecole des frères.

De part et d'autre on rappelle les motifs donnés, il y a deux ans, pour et contre le maintien, en faveur de cette école, et du titre d'école communale et de l'allocation d'un crédit annuel y affecté.

L'état de choses actuel est maintenu par 14 voix contre 15.

Il est aussi question d'exiger pour tout le personnel enseignant de cette école un brevet de capacité universitaire et non simplement, pour les frères sous-maîtres, une simple lettre d'obédience.

Sur ce point, il est passé à l'ordre du jour pur et simple.

Un membre demande l'ordre du jour pur et simple sur le vœu demandé au conseil en faveur des projets de chemins de fer dont il a été parlé dans le rapport. « En ce moment, dit-il, par toute la France et à l'approche des élections, il est question de créer quantité de chemins de fer locaux. Accepter tous ces projets comme sérieux serait une illusion. »

M. le Maire répond que les projets de chemins de fer indiqués par la commission ont été étudiés avec soin, que les départements voisins eux-mêmes se joignent à nous pour demander l'établissement de ces chemins de fer; que le présent et l'avenir de Saumur y sont grandement intéressés.

Le conseil, conformément aux conclusions de la commission, émet le vœu proposé.

Il est sursis à statuer sur les conclusions de la commission, au sujet des urinoirs de la rue de la Comédie et de la rue de la Mairie, et l'administration municipale est invitée à rechercher les moyens d'améliorer l'état de choses actuel.

Toutes les autres conclusions du rapport ont été adoptées, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Un honnête ouvrier de notre ville, jouissant de l'estime et de la considération générales, a été trouvé pendu jeudi dans son grenier.

Le Sénat a voté mardi la promulgation de la loi concernant la convention de l'Etat avec la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

#### INSPECTION DES PHARMACIES.

Un arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire,

en date du 22 juin, contient les dispositions suivantes:

L'inspection des officines de pharmaciens, des magasins de droguistes et d'épiciers droguistes du département de Maine-et-Loire aura lieu, en 1868, à partir du 1<sup>er</sup> juillet, et devra être close le 1<sup>er</sup> novembre.

Sont nommés inspecteurs de la pharmacie, pour ladite année 1868, les membres du conseil d'hygiène et de salubrité publique désignés ci-après, savoir:

Pour l'arrondissement de Saumur.  
MM. Bossard, docteur en médecine à Saumur;  
Perdriau, pharmacien à Saumur;  
Gautier, pharmacien à Saumur.

Seront également soumis à l'inspection dont il s'agit: les herboristes, les épiciers, les officiers de santé, les vétérinaires et généralement toutes les personnes tenant des dépôts publics de substances alimentaires, médicamenteuses et vénéneuses.

La fête patronale de la Visitation sera célébrée dimanche prochain à l'église de cette paroisse: La grand'messe à 10 heures; les vêpres, suivies du sermon et du salut solennel du T.-S. Sacrement, à 4 heures.

Il y a quelques jours, une femme, demeurant à Tours, a été victime d'une déplorable méprise.

En voulant ajouter une petite quantité d'eau-de-vie à son café qu'elle se disposait à prendre, cette femme s'est trompée de bouteille, et a versé dans sa tasse une certaine quantité d'acide sulfurique ou vitriol. A peine eut-elle absorbé ce fatal mélange, qu'elle fut en proie à d'épouvantables douleurs d'estomac et d'entrailles. Les remèdes les plus énergiques, administrés avec toute la promptitude possible, n'ont pu réussir à arrêter le mal. Cet état d'horribles souffrances s'est prolongé pendant onze jours, au bout desquels la victime a succombé.

Vingt-trois soldats de la légion hanovrienne réfugiés en France, sont arrivés au Mans, il y a peu de jours, venant de Vitry-le-Français. Cette nouvelle résidence est assez loin de la frontière rhénane pour ne pas inspirer de craintes au ministre du roi Guillaume.

Le matériel roulant de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans se compose actuellement de 690 locomotives, 1,945 voitures de voyageurs et 15,000 wagons de marchandises.

Voici un moyen très-simple pour conserver longtemps les fleurs dans un vase:

Mettez une cuillerée de poudre de charbon de bois dans l'eau qui est destinée à recevoir les tiges des fleurs; le charbon fera dépôt rapidement au fond du vase et l'eau restera limpide. Cette opération faite, il ne faut plus renouveler ni l'eau ni le charbon, et les fleurs conserveront leur fraîcheur et leur parfum pendant plusieurs jours, comme si elles se trouvaient dans leurs conditions naturelles.

Autre indication de circonstance:

Par ce temps de chaleur, on aime à boire frais à ses repas, mais la glace à rafraîchir coûte cher et on ne peut, d'ailleurs, s'en procurer partout.

Voici un moyen, aussi simple qu'économique, de rafraîchir l'eau ou le vin qu'on doit boire:

Une heure avant le repas, vous introduisez le liquide dans une bouteille en verre, ou mieux en terre, si vous en avez. Bouchez le flacon, entourez-le partout de coton mouillé et exposez à l'air jusqu'à ce que le coton soit à peu près sec.

L'évaporation qui se produira pendant que le coton séchera, sera suffisante pour amener le liquide à un degré de fraîcheur convenable.

Si on n'a pas de coton floché, on peut employer du coton tissé; le coton tricotté est préférable.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Paris, 3 juillet.—L'Empereur, voulant éviter un déplacement à ses ministres pendant la discussion du budget à laquelle ils assistent régulièrement, viendra demain à Paris présider leur réunion au palais des Tuileries.

Les journaux italiens ne contestent plus l'existence des enrôlements qui se font en ce moment dans certaines villes de l'Italie; mais ils en donnent une explication qu'on fera bien de n'accepter que sous toutes réserves. C'est ainsi, qu'au dire de l'*Arena*, de Vérone, les nouvelles recrues seraient destinées à se rendre dans la Gallicie autrichienne, d'où leurs détachements feraient irruption dans la Pologne russe.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

## Théâtre de Saumur.

Lundi 6 juillet 1868.

Une seule représentation donnée par les Artistes du Théâtre de l'Odéon : M. Noël Martin, 1<sup>er</sup> comique; M. Laute, 1<sup>er</sup> rôle; M. Roger, jeune premier comique; M. Clerh, financier; M. Bienfait, jeune 1<sup>er</sup>; M. Brizard, jeune 1<sup>er</sup> rôle; M. Fréville, grime; M<sup>me</sup> Bondonis, 1<sup>er</sup> rôle (Théâtre-Français); M<sup>lle</sup> Thibeault, forte ingénuité; M<sup>lle</sup> Guyaz, jeune 1<sup>re</sup> (Menus-Plaisirs); M<sup>me</sup> Thibeault, rôles marqués; M<sup>lle</sup> Desprez, soubrette; M. Ernest, utilités.

Les **Deux Jeunesses** ou **Perrichon de Lodève**, comédie en 2 actes, de MM. C. Potron et A. Nitot.

Le **docteur Mirobolan** ou **Crispin médecin**, bouffonnerie classique en 1 acte;

**Le Tricorne enchanté**, comédie en 1 acte, de Th. Gautier et Siraudin.

ORDRE : **Le Tricorne**, **Perrichon de Lodève**, **Le Docteur Mirobolan**.

Bureaux, 7 h. 1/2. Rideau, 8 h.

On a répandu le bruit que M. Guillon avait cédé sa maison de teinture; cette nouvelle est complètement fautive.

En conséquence, M. Guillon prévient sa nombreuse clientèle, qu'il s'occupe, comme par le passé, de tout ce qui concerne la teinture et le nettoyage.

Place de l'Hôtel-de-Ville, N° 26.

Nous signalerons particulièrement parmi les gravures contenues dans l'*Univers illustré* de cette semaine : les Portraits du prince Michel et de la princesse Julie de Serbie; le *Martyr chrétien* et la *Lecture de la Bible en Alsace*, les deux médailles d'honneur de peinture et de sculpture au dernier Salon; le Concours international de tir à Strasbourg; l'Ancien Marché aux veaux, à Paris; la Médaille commémorative du monument de Luther, à Worms; la Route de la Gemmi dans le canton du Valais, le Panorama du Mein, formant huit gravures. Un tel sommaire dit suffisamment combien est attrayante et variée la partie artistique de l'*Univers illustré*, et peut remplacer tout éloge. L'*Univers illustré*, par le talent et l'esprit moral que l'on trouve dans la partie littéraire, est éminemment le journal de la famille, et son succès si brillant à Paris prend des proportions énormes dans les départements.

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est à partir du 30 juin que l'*Univers illustré* donne aux abonnés, à titre de PRIME GRATUITE, les *Œuvres de jeunesse* de Balzac et les *Chefs-d'œuvre*

du théâtre moderne. Les abonnés de six mois n'ont droit qu'à la première prime.

### LE TRÉSOR DE LA MAISON.

Nous avons si souvent à constater l'apparition de livres pour le moins inutiles, que nous nous empressons de recommander très-vivement à nos lecteurs un ouvrage qui nous parvient et auquel le succès le plus légitime est assuré.

C'est le TRÉSOR DE LA MAISON, par M<sup>me</sup> la comtesse de Bassanville. Or, chacun sait qu'en fait d'ouvrages d'une utilité vraiment pratique, M<sup>me</sup> de Bassanville s'est acquis une grande et juste réputation.

Aux femmes véritablement économes, à toute mère de famille sérieuse, cet ouvrage nous paraît indispensable. En effet, c'est un manuel essentiellement pratique; c'est un guide sûr dans toutes les circonstances où une maîtresse de maison, une mère de famille a à faire sentir son action.

La première partie (*Guide des femmes économes*) initie à tous ces secrets qui permettent de faire dans le monde bonne et honorable figure avec peu d'argent.

Avez-vous à choisir une habitation; à monter votre maison depuis les plus humbles objets jusqu'aux meubles les plus sérieux; vous faut-il choisir des domestiques; faire des provisions; partir à la campagne, en revenir; vous vêtir; remonter votre lingerie; ordonner vos repas, etc., etc., prenez le TRÉSOR DE LA MAISON; vous y trouverez sur l'article précis qui vous occupe le conseil le plus sûr, le plus clair, le plus pratique, le plus complet qu'il soit possible de désirer.

A vous, Mesdames, qui avez ou qui allez

avoir des enfants, est consacrée la seconde partie de l'ouvrage; c'est le *Guide des mères de famille*.

Madame de Bassanville s'adresse à la jeune femme dès qu'elle peut caresser la douce espérance de devenir bientôt mère; elle lui parle d'elle tout d'abord et lui indique les soins qu'elle doit prendre pour amener à bien son précieux fardeau. Puis, elle lui fait traverser ces moments de douleur si bien payés par la vue du cher petit être qui en est cause.

Des renseignements complets guident en suite la jeune mère durant les premiers temps qui exigent tant de prudence. Puis le baby occupe seul l'auteur; il parle avec détail de la nourrice, du sevrage, de la dentition, des accidents qu'elle peut occasionner, de l'alimentation, des premières maladies de l'enfance, de ce que l'on doit faire, de ce qu'il faut éviter, en un mot, M<sup>me</sup> de Bassanville se fait l'auxiliaire des jeunes mères inexpérimentées.

Enfin l'ouvrage se complète par un excellent petit manuel d'éducation morale. Là encore, l'auteur prend l'enfant au berceau et le conduit pas à pas jusqu'au moment où il peut ou doit être livré à des mains étrangères.

Tel est, en deux mots, le plan du livre; il nous paraît excellent, éminemment utile, et nous réitérons notre recommandation de tout-à-l'heure, parce qu'elle est bien l'expression de notre pensée.

L'ouvrage se trouve chez tous les principaux libraires; pour le recevoir franco adresser 4 fr. 50 en mandat-poste à Brunet, éditeur, 31, rue Bonaparte, à Paris. (287)

P. GODET, propriétaire-gérant.

### Tribunal de Commerce de Saumur.

#### FAILLITE BEAUMONT.

Les créanciers de la faillite du sieur Beaumont, pépiniériste à Doué, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs dûment enregistrés, dans le délai de 20 jours à partir de ce jour, à M. Guérin, ancien huissier à Saumur, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres accompagnés de bordereaux sur timbre indicatifs des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, le 22 juillet prochain, à midi.

Le greffier du Tribunal, TH. RAVENEAU.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

#### BEAU CLOS DE VIGNE

Au lieu de la Touche, Commune de Rou-Marson, Contenant 2 hectares 33 ares, avec cave, pressoir, puits, deux chambres, greniers, belle plantation d'arbres à fruits en plein rapport. S'adresser à M. RENÉ GASNAULT, rue de Bordeaux, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (257)

### A VENDRE

#### OU A AFFERMER

#### UNE MAISON D'HABITATION

Avec écuries, remises et autres servitudes, et un jardin bien affrui et attenant, d'une contenance de 75 ares. Le tout situé à 16 kilomètres de Saumur, près la gare de Varennes. S'adresser rue Traversière, 3, Saumur. (258)

### REMISE ET GRENIER

#### A LOUER.

S'adresser à M. PERREAU, rue du Temple, 24. (297)

### A VENDRE

#### D'OCCASION.

DEUX VOITURES : un coupé à patente et un dog-cart à patente, le tout presque neuf. S'adresser au bureau du journal.

### PETITE AUBERGE

#### DU CANARD VERT

#### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1869, Située rue de la Cocasserie, près l'Hôtel-de-Ville. S'adresser à M. COIGNARD, sur les Ponts. (165)

### A LOUER

#### DE SUITE,

Pour cause de changement de domicile LES DEUX MAISONS, occupées par l'établissement d'éducation dirigé par M<sup>lle</sup> MATHIEU, et situées l'une carrefour de la Douve, 73, l'autre Grand'Rue, 49. M<sup>lle</sup> MATHIEU a l'honneur de prévenir les familles que le 1<sup>er</sup> septembre 1868, elle transférera son établissement, cours et pensionnat, dans le local occupé actuellement par le pensionnat de M. Coulon. (292)

### AVIS

Les personnes qui pourraient avoir droit à la succession d'ANNE BRIBARD, née à Brézé, en 1790, d'Etienne Bribard et de Jeanne Seme, et décédée à Saumur, en mai 1868, sont invitées à se présenter en l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

## APPAREIL SYPHON-AIGUILLE

Pour faire soi-même

l'Eau de Seltz et la Limonade gazeuse.

C. MAYER, breveté, PARIS.

Cet appareil est le plus simple, le plus maniable, le plus commode et le meilleur marché de tous ceux inventés jusqu'à ce jour. Un enfant de cinq ans peut faire l'Eau de Seltz.

L'Appareil et les Poudres à Eau de Seltz se trouvent à Saumur, chez PAPIN-LEROY, épicier, M<sup>d</sup> de faïence et verrerie, rue du Portail-Louis.

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs. S'adresser au bureau du journal.

### AVIS

Un ménage sans enfant demande un emploi. Le mari se chargerait de la culture et des façons de vignes, la femme des travaux de la campagne. S'adresser à M. BAUNÉ, placeur, rue Saint-Nicolas, à Saumur. (303)

### Changement de domicile.

M. RATOUIS vient de transférer sa fabrique de billards et meubles, rue Neuve-Beaupaire et Grand'Rue, n° 1, en face la Caisse d'Epargne. On trouvera toujours chez lui un assortiment complet de billards et meubles tout confectionnés, de différents bois, à des prix modérés.

### POMMADE ANTI-HERNIAIRE.

Cet excellent remède, ne contenant aucune matière suspecte, guérit complètement, même les hernies les plus anciennes, avec fort peu d'exceptions. Pour se persuader d'avance, de l'efficacité constatée par un nombre de cures surprenantes, et attestées, une instruction, avec certificats, sera envoyée gratis, en cas de demande. Prix 7 francs le pot. (Par mandat de poste, ou contre remboursement). S'adresser à l'inventeur : GODEFROY STOURZENEGGER, à HÉRISAU, canton d'Appenzell, Suisse.

## EAUX MINÉRALES DE MARTIGNÉ-BRIAND.

Ouverture le 15 juin.

M. FOYER, Maître d'hôtel,

Prévient sa nombreuse clientèle, qu'une voiture sera tous les jours à la disposition de ses pensionnaires pour se rendre à la fontaine. (261)

### BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 2 JUILLET.			BOURSE DU 3 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	70 90	» 15	» »	71 »	» 10	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	101 25	» »	» 75	101 »	» »	» 25
Obligations du Trésor. . . . .	488 75	» »	» »	488 75	» »	» »
Banque de France. . . . .	3200 »	30 »	» »	3180 »	» »	» 20
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1538 75	8 75	» »	1540 »	1 25	» »
Crédit Foncier colonial. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	» »	» »	» »	657 50	» »	» »
Crédit Industriel. . . . .	» »	» »	» »	645 »	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	302 50	» »	1 25	305 »	2 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	730 »	6 25	» »	727 50	» »	2 50
Orléans (estampillé). . . . .	881 25	» »	3 75	885 »	3 75	» »
Orléans, nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1212 50	» »	7 50	1215 »	2 50	» »
Est. . . . .	553 75	» »	1 25	553 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	933 75	» »	6 25	936 25	2 50	» »
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	593 75	1 25	» »	596 25	2 50	» »
Ouest. . . . .	565 »	» »	» »	565 »	» »	» »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1500 »	5 »	» »	1495 »	» »	5 »
Canal de Suez. . . . .	430 »	» »	» »	432 50	2 50	» »
Transatlantiques. . . . .	400 »	5 »	» »	400 »	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	55 »	» 60	» »	56 10	1 10	» »
Autrichiens. . . . .	581 25	» »	2 50	591 25	10 »	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	395 »	2 50	» »	400 »	5 »	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	55 »	» »	» »	58 »	3 »	» »
Romains. . . . .	46 »	» 25	» »	46 »	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	320 »	5 »	» »	325 »	5 »	» »
Saragosse. . . . .	71 »	1 »	» »	72 50	1 50	» »
Séville-Xérés-Séville. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne. . . . .	62 50	» »	» »	62 50	» »	» »
Compagnie immobilière. . . . .	» »	» »	» »	126 25	» »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	327 50	» »	» »	330 »	» »	» »
Orléans. . . . .	319 75	» »	» »	319 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	322 50	» »	» »	322 50	» »	» »
Ouest. . . . .	319 25	» »	» »	317 50	» »	» »
Midi. . . . .	317 50	» »	» »	316 50	» »	» »
Est. . . . .	320 50	» »	» »	320 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,